



AVEC LE

Conseil régional de
**ENVIRONNEMENT
CÔTE-NORD***Pour diffusion immédiate*

Rouler vers l'électromobilité sur la Côte-Nord!

Le CRECN se réjouit de la progression de l'électrification des transports

Sept-Îles, le 17 janvier 2019 – Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN) clôt le projet « Rouler vers l'électromobilité! ». En somme, ce sont deux « midis branchés », 13 essais routiers auprès des institutions, commerces et industries (ICI), et un total de 14 municipalités qui ont été approchées pour le déploiement du circuit électrique sur la Côte-Nord. Le CRECN poursuivra son engagement envers l'électrification des transports en 2019 en offrant certaines activités ponctuelles.

Le projet a été mené dans le cadre du *Programme de soutien à la promotion de l'électrification des transports*. Le CRECN tient à remercier son mandataire, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi que l'ensemble de ses partenaires techniques, soient l'Association des véhicules électriques du Québec (AVEQ), les chambres de commerce de Sept-Îles et de Manicouagan, Discount, le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie, Tourisme Côte-Nord, les SADC de la Côte-Nord et de Manicouagan ainsi que la CPESI.

Les déplacements interrégionaux et l'autonomie électrique

Sur les 13 ICI participantes, provenant de Sept-Îles, de Port-Cartier ou de Baie-Comeau, la moyenne hebdomadaire de kilomètres parcourus est de 60 km. Ce kilométrage peut facilement être parcouru par un véhicule entièrement électrique (VEÉ), lequel a une autonomie variant entre 150 et 350 km. En moyenne, pour ces mêmes ICI, les longs trajets sont exceptionnels et se déroulent environ cinq fois par année. Les principales destinations interurbaines sont : Sept-Îles, Port-Cartier, Baie-Comeau pour la région, puis Chicoutimi, Québec et Montréal pour l'extérieur. Lorsque ces trajets sont peu fréquents annuellement, le CRECN a suggéré l'acquisition d'une voiture à plus petite autonomie électrique et l'option une alternative pour les longues distances, comme la location de voiture. Le surcoût d'acquisition à l'achat du VEÉ est ainsi rapidement absorbé par les économies liées à l'utilisation (essence et entretien), d'autant plus qu'une subvention gouvernementale à l'achat bonifie ce solde, en plus d'être moins polluant.

En examinant la distance qui sépare la Ville de Sept-Îles à celle de Baie-Comeau, et en calculant un supplément kilométrique pour les imprévus reliés aux facteurs extérieurs et aux courts trajets supplémentaires, une autonomie de 300 km est nécessaire. La plupart des VEÉ nécessite ainsi une recharge électrique sur le trajet. Avec le déploiement du circuit électrique nord-côtier, les VEÉ peuvent être alimentés par l'une des 6, bientôt 7, bornes électriques rapides (400V) ou l'une des 9 bornes standards (240V) entre Sept-Îles et Baie-Comeau. Les BRCC exigent entre 30 et 50 minutes pour un rechargement électrique à 80% sur la plupart des VEÉ.

Constat final sur les essais routiers auprès des ICI

Les contraintes qui affectent le choix d'un véhicule sont majoritairement liées à l'espace utilitaire ainsi qu'à l'option des quatre roues motrices. La majorité des ICI ont répondu « oui » à l'installation d'une borne électrique. Si la majorité des équipes participantes se disaient ouvertes à l'expérience, les appréhensions concernaient l'autonomie de la batterie, la puissance du moteur, le démarrage hivernal, la recharge électrique et le coût mensuel électrique. Les points qui ont été les plus appréciés de la Chevrolet Volt à l'essai sont : le silence de la conduite, l'écran de cote d'utilisation d'énergie, le confort, la puissance et l'estimateur d'autonomie. Alors que les moins appréciés sont : l'autonomie électrique, l'espace de l'habitacle et la visibilité. À la question « Est-ce que cet essai routier a changé votre perspective sur les VÉ? », la majorité a répondu « beaucoup ». L'opinion sur les VÉ est surtout positive. Si certains ont consolidé leur opinion, d'autres sont conscients des nouveaux réflexes à acquérir ou questionnent l'autonomie du véhicule. Tous ont répondu être sensibles à la réduction de l'impact environnemental d'un VÉ, « quand il fonctionne bien ».

Un projet de lutte contre les changements climatiques

Selon le dernier inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre (2016) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le secteur des transports est le plus grand émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Québec avec près de 43 % de l'ensemble des émissions, dont plus de la moitié provient des véhicules légers (64%). Afin d'inverser cette tendance, les principes de l'écoconduite ainsi que l'électrification des transports offrent des solutions intéressantes en matière de transport.

À propos du CRECN

Le CRECN est un organisme à but non lucratif présent dans la région depuis maintenant 25 ans. Issu du milieu et autonome, il a le mandat de promouvoir la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable et de défense de l'intérêt public. Le CRECN compte parmi ses réalisations de nombreux projets associés aux changements climatiques, à l'énergie, à la gestion des matières résiduelles, à la conservation des milieux naturels et à la gestion durable des ressources naturelles. Par son action, il favorise la prise en compte des préoccupations environnementales dans le développement régional. L'organisme est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, ce qui lui confère une vision d'ensemble des enjeux de la province et lui permet d'inscrire son action régionale dans une perspective nationale.

À propos du Programme de soutien à la promotion de l'électrification des transports



Le *Programme de soutien à la promotion de l'électrification des transports* est une mesure du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec. Il s'insère également dans le cadre de la priorité 14 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, financé par le Fonds vert. Il offre de l'aide financière pour soutenir la réalisation d'initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques.